les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1988. Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques - Actes du colloque de Calabre, septembre 1986, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7010-9, 514 pages.

L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES D'INTÉGRATION DES MIGRANTS : QUELQUES OBSERVATIONS RELATIVES AU CAS ITALIEN

Dionisia MAFFIOLI et Eugenio SONNINO (Rome, Italie)

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES EN FAVEUR DES MIGRANTS DE RETOUR ET DES IMMIGRÉS ÉTRANGERS EN ITALIE

Pays en transition entre un passé caractérisé par d'importants flux d'émigation et une situation nouvelle, où le courant d'immigration de l'étranger ne peut plus désormais être considéré négligeable, l'Italie constitue, à l'heure actuelle, un observatoire d'un intérêt considérable pour l'étude des problèmes liés à la migration. Les politiques d'intégration des migrants, en particulier, peuvent y être envisagées sous le double aspect de la réintégration des migrants nationaux de retour dans leur patrie et de l'intégration des immigrés d'origine étrangère.

Bien entendu, il s'agit-là de deux problèmes bien distincts, pour plus d'un motif. Sur le plan théorique, la réintégration des migrants nationaux de retour n'a pas les mêmes connotations et ne suit pas les mêmes voies que l'intégration des étrangers : il serait — par exemple — presque impossible dans le premier cas de parler de «distance culturelle», notion sur laquelle reposent en partie, selon certains auteurs, les critères de définition du concept d'intégration. Sur le plan juridique, le statut du migrant de retour, qui jouit de la citoyenneté, est très différent de celui de l'étranger qui n'obtiendra l'autorisation de séjour que s'il se trouve dans les conditions requises, variables selon sa nationalité : en général — cela va sans dire — les normes et les lois se référant à l'un et à l'autre groupe constituent deux ensembles bien distincts. De même, sur le plan pratique, il est bien évident que les obstacles à franchir pour une installation satisfaisante ne sont pas les mêmes et n'ont pas la même importance dans les deux cas.

Cependant, le choix de considérer dans un cadre unifié l'intégration et la réintégration des migrants ne découle pas du fait qu'il s'agit-là de deux différentes facettes d'un même problème, mais plutôt du fait que les démarches à suivre pour identifier des méthodes possibles d'évaluation de l'efficacité des politiques relatives à ces deux situations sont semblables à plusieurs égards. D'ailleurs, la spécificité du cas italien représente aussi un élément qui a joué en faveur de cette décision, en raison de la préoccupation toujours plus grande pour les stratégies à adopter à l'égard des immigrés étrangers d'une part, et d'un intérêt toujours plus faible pour les mesures déjà mises en œuvre en faveur du retour des anciens émigrés d'autre part.

Une politique qui se veut en faveur du retour des migrants est en vigueur en Italie depuis plusieurs années. De 1965 à 1975, les différents gouvernements régionaux ont réglementé de façon autonome en élaborant des ensembles de mesures ayant pour but d'encourager le retour des migrants et de faciliter leur réinsertion dans la société d'origine (1). L'effort précis d'éliminer les causes de l'émigration au moyen d'une restructuration du système productif régional orientée, en particulier, vers la résorption de la main-d'œuvre émigrée devait être l'instrument de cette politique (2). Bien que ces objectifs ambitieux restent en général à l'état de projets et qu'en réalité l'on se borne (3) à la gestion d'une politique d'assistance et à l'octroi d'aides modiques de nature variée au moment de l'installation (4), les recherches effectuées dans certaines régions sur le retour des émigrés ont mis en évidence la nature non dramatique et non traumatisante du phénomène (5), même en l'absence d'une législation adéquate (6). Si l'on ajoute à tout ça le fait que le flux des retours a atteint son maximum dans les années 70 et qu'il est actuellement en déclin régulier, on comprend pourquoi l'attention pour ce problème — qui n'a jamais été très vive — risque aujourd'hui de s'éteindre complètement.

En revanche, le problème des politiques visant à réglementer les modalités de séjour et de travail des étrangers en Italie est au centre d'un débat fort animé qui entraîne bien des controverses. Un ensemble cohérent de normes sur ce sujet n'a pas encore été élaboré et cela ne se fera pas sans difficultés si l'on pense que plusieurs projets législatifs différents sont actuellement en discussion au Parlement. Une analyse très intéressante de l'ensemble

⁽¹⁾ Un inventaire complet des lois et des normes promulguées par l'Etat et par les Régions en faveur des émigrés est publié et périodiquement mis à jour par le Ministère des Affaires Etrangères. Il s'agit de la «Guida pratica delle norme emanate dallo Stato e dalle Regioni a favore degli emigrati». Pour une présentation synthétique de cette législation, on peut voir aussi G. CIAURRO, «Il rientro degli emigrati», Affari Sociali Internazionali, a VIII, n. 4, 1980, pp. 59-74.

⁽²⁾ Selon un point de vue largement accepté, le rôle des Régions dans la solution du problème de l'émigration devrait être de réaliser des «impegni concreti per superare gli squilibri esistenti attraverso la programmazione economica, il riassetto del territorio, la pianificazione urbanistica, lo sviluppo dell'agricoltura, delle attività legate alla piccola e media industria, al turismo, al commercio, all'artiginato finalzzato ad un piano preciso di riassorbimento della mano d'opera emigrata» (Conferenza Nationale dell'Emigrazione, Roma, Fév. 1975).

⁽³⁾ Voir l'analyse méticuleuse et compétente due à P. KAMMERER, «Politica migratoria e logica assistenziale», Inchiesta, oct. -dec. 1983, pp. 84-91.

⁽⁴⁾ Toutes les Régions garantissent aux émigrés de retour l'assistance médicale et l'hospitalisation gratuite. La plupart d'entre elles prévoient : a) le financement d'activités à caractère social et culturel; b) le remboursement des frais de voyage et de déménagement; c) une contribution pour l'achat, la construction, la modernisation de la maison d'habitation; d) des bourses d'études pour les enfants; e) une indemnité dite de «première installation»; f) le remboursement des frais de transport et des funérailles des décédés à l'étranger. Certaines Régions prévoient en outre des mesures visant à favoriser d'une façon directe l'insertion des émigrés de retour dans le système productif régional (Abruzzi, Molise, Marche, Basilicata, Trentino-Alto Adige, Umbria, Sicilia, Veneto, Lazio, Venezia Giulia). Des mesures particulières sont parfois prévues pour les anciens émigrés à la retraite et pour les enfants émigrés (surtout organisation de séjours de vacances). La réflexion et la réglementation sur la réintégration scolaire des enfants des émigrés de retour semblent être insuffisantes (voir par exemple C. COLLICELLI, «Paesi di emigrazione in ambito europeo e formazione dei giovani emigrati», Affari Sociali Internazionali, a. XII, n. 3, pp. 75_102).

⁽⁵⁾ Voir les résultats des recherches ad hoc menées dans quatre Régions italiennes (deux du Nord, Venezia Giulia e Veneto), et deux du Sud (Abruzzi e Sardegna) par M. L. GENTILESCHI et R. SIMONCELLI eds., Rientro degli emigrati e territorio. Risultati di inchieste regionali, Instituti di Geografia delle Università di Cagliari, Napoli, Padova, Roma, Trieste, Udine 1983. Voir aussi les études se référant au cas italien par D. KUBAT ed., The Politics of Return. International Return Migration in Europe, Centro Studi Emigrazione, Roma et Center for Migration Studie, New York 1984.

⁽⁶⁾ La législaion italienne en faveur du retour des migrants est toutefois considérée comme une des meilleures; seule la Yougoslavie a — parmi les pays d'émigration — une politique plus incisive dans ce domaine (voir D. KUBAT, cit. p. 2).

des normes qui définissent actuellement la condition juridique des travailleurs étrangers (7) met en lumière les contradictions qui existent entre l'orientation fournie par la Constitution italienne — qui assure aux étrangers les principaux droits individuels et sociaux — et le système législatif ordinaire, qui ne les considère que comme destinataires de mesures de sûreté.

Compte tenu des politiques en vigueur en Italie pour l'intégration des migrants sous le double point de vue considéré, la réflexion sur les démarches possibles à suivre pour en mesurer l'efficacité devrait s'efforcer de tirer parti de l'expérience acquise sur la base des rares tentatives d'évaluation effectuées, tout en prenant soin de jeter un coup d'œil sur l'état de la recherche sur le champ, à peine plus exploré, des politiques de fécondité. Une lecture attentive des méthodes recommandées par la Division de la Population des Nations-Unies, dans les manuels consacrés à l'évaluation de l'impact des programmes de planification familiale sur la fécondité, permettrait, peut-être, de saisir les analogies entre les deux problèmes, analogies qui pourraient fournir des suggestions utiles, particulièrement quant aux méthodologies statistiques à adopter.

En général, l'évaluation de l'efficacité des politiques est des plus délicates car «il n'existe pas de cadre méthodologique pour l'appréciation du contenu des politiques mises en œuvre, ... d'autre part, la notion d'efficacité n'a pas de définition consacrée, elle est même absente des dictionnaires démographiques» (8). La tâche d'évaluer les politiques relatives à la migration recèle des difficultés qui dépassent celles que l'on rencontre normalement dans un exercice de ce genre, en raison de la nouveauté presque absolue du champ d'études abordé. Les travaux du Congrès International de la Population de l'UIESP (Florence, 5-12 juin 1985) n'ont prévu aucune séance consacrée à ces problèmes : ce qui revient à dire que l'attention que la communauté internationale des démographes porte à ces thèmes est encore très limitée.

Une fois les problèmes méthodologiques dûment soulignés, il faut mettre en évidence un autre problème difficile à surmonter, au moins dans le cas de l'Italie : celui du manque de données sur les aspects qui pourraient constituer des indicateurs, soit de l'intégration, soit de l'effort déployé par les mesures législatives. Donnons en un exemple. L'analyse très fine que P. Kammerer a effectuée pour évaluer l'adéquation des politiques sur le retour des migrants aux objectifs poursuivis dans la Région Pouille, repose sur un examen attentif et détaillé des dépenses effectuées par l'administration régionale pour les activités prévues en faveur des migrants : cela pourrait être un bon exemple à suivre; mais il serait d'abord nécessaire que le chercheur ait accès à l'information sur les dépenses régionales en la matière. Dans ces conditions, une démarche à ne pas négliger consisterait à examiner la documentation existente ayant trait, d'une façon ou d'une autre, aux problèmes des migrants pour juger s'il serait possible de l'utiliser pour l'évaluation des politiques.

Nous nous proposons ici de présenter les premiers résultats d'une recherche sur les faits d'état civil relatifs aux étrangers en Italie ayant, entre autres, le but de vérifier les possibilités d'utilisation de ce type de données pour l'évaluation de certains aspects de l'intégration des immigrés.

⁽⁷⁾ Voir G. ROSOLI, «Problemi e prospettive degli interventi legislativi sull'immigrazione in Italia», dans «La presenza straniera in Italia: nuovi contributi conoscitivi», Studi Emigrazione, CSE. c.XXIII, n° 82-83, 1986. Voir dans cette même publication, les articles de R. CAGIANO DE AZEVEDO, F. PITTAU, E. CORRENTE.

⁽⁸⁾ J.-C. CHESNAIS, «Les conditions d'efficacité d'une politique nataliste : examen théorique et exemples historiques», Congrès International de la population de l'UIESP, Florence, 1985, vol. 3, p. 413.

ETUDE DU COMPORTEMENT DÉMOGRAPHIQUE DES ÉTRANGERS DU POINT DE VUE DU PROBLÈME DE L'INTÉGRATION. RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES D'UNE ÉTUDE EN COURS

Des aspects particuliers et très intéressants du processus d'intégration des immigrés peuvent être décelés grâce à l'observation du comportement démographique de ces personnes. La façon de ce placer vis-à-vis de certains aspects de la vie des individus — la naissance, le mariage, la mort — révèlent des symptômes importants du degré d'insertion dans le tissu de la société d'accueil : par exemple, la capacité d'établir des rapports interpersonnels, ou la capacité d'accéder aux structures sanitaires publiques, ou encore, le développement d'attitudes permettant de surmonter les divergences entre la culture originaire et la culture du système dans lequel l'émigré est inséré.

La connaissance de ce comportement peut-être utile pour orienter le législateur et fournir ensuite une base pour vérifier l'efficacité des mesures appliquées. Pour connaître ce comportement, la documentation statistique nécessaire consiste en deux éléments : d'un côté, les faits d'Etat-Civil, classés selon la nationalité, et, d'autre part, l'effectif de la population d'origine étrangère. Or, ce n'est qu'à partir de 1984 qu'une question sur la nationalité a été ajoutée sur les fiches de naissance, de décès et de mariage. Aujourd'hui, on peut donc disposer d'une information de qualité convenable sur les faits d'Etat-Civil qui ont lieu en Italie et se référent à toute la population étrangère qui y vit. Ces données n'ont pas encore constitué l'objet d'une dépouillement complet, ni d'une publication; par conséquent, celles que nous présentons ici, relatives aux nés vivants et à deux régions seulement, la Sicile et l'Emilie-Romagne, représentent une nouveauté. En revanche, en ce qui concerne l'effectif de la population étrangère, il reste toujours des larges marges d'incertitude.

Essayer d'obtenir des informations sur le comportement démographique des immigrés à partir de la seule connaissance du nombre absolu des naissances, des décès et des mariages est une entreprise à coup sûr insidieuse qui risque de ne porter qu'à des conclusions très maigres et peu fiables. Une étude de ce genre a été cependant entreprise dans la conviction que des indications d'un intérêt non négligeable pouvaient être tirées — faute de mieux — même de données aussi limitées. Des techniques élaborées pour l'utilisation des statistiques imparfaites (9) seront éventuellement utilisées, après vérification de l'applicabilité au cas italien. Ici, on illustrera les résultats de quelques analyses préliminaires relatives aux nés vivants en 1984, dont au moins un des parents est étrangers (10).

La classification des naissances selon l'origine des parents a posé quelques problèmes en raison de la complexité des critères à adopter, du nombre réduit des cas

⁽⁹⁾ Voir par exemple W. BRASS «The Future of Population of New Commonwealth Immigrant Descent» — dans A.C. Coleman ed., «Demography of Immifrants and Minority Groups in the United Kingdom» — Academic Press, London, 1982.

⁽¹⁰⁾ Le choix de ces deux régions fut guidé par les caractéristiques particulières et opposées de l'immigration étrangère qui les intéresse. Dans le premier cas, la présence la plus visible est la communauté de pêcheurs tunisiens de Mazara del Vallo; en Emilie-Romagne c'est la composante ouvrière qui prédomine, grâce à la présence de très nombreuses entreprises de taille petite ou moyenne. La présence d'une certaine importance dans la partie inférieure du secteur tertiaire est une caractéristique commune aux deux régions. L'analyse n'ayant d'ailleurs pas mis en évidence des différences significatives entre le comportement procréateur des étrangers en Sicile et en Emilie-Romagne, la distinction entre ces deux régions n'a pas été maintenue au cours de cette illustration sommaire.

observés (673 seulement, dont 55 % de couples mixtes), de la forte hétérogénéité de la population concernée par rapport à la nationalité. On a pu prendre en considération l'origine du père et de la mère simultanément mais, quant à la nationalité, on a dû se restreindre à deux grandes catégories seulement : les ressortissant(e)s des pays développés (PD) et ceux (celles) des pays en voie de développement (PVD). En tenant compte du fait qu'un des deux parents peu aussi être italien(ne) (IT) ou d'origine inconnue (INC), on arrive à avoir douze combinaisons possibles : (IT/PD, IT/PVD, PD/IT, PD/PD, PD/PVD, PD/INC, PVD/IT, PVD/PD, PVD/PVD, PVD/INC, INC/PVD, où la première indication se réfère au père et la deuxième à la mère). Dans les groupes PVD/PVD et PD/PD, la nationalité des parents est la même dans près de 97 % des cas.

Pour la description de l'ensemble des caractéristiques des nouveaux-nés et de leurs parents, on a eu recours à la méthode des correspondances multiples (voir tableaux 1 et 2 et graphiques 1, 2, 3, (11). Ce procédé permet de synthétiser un grand nombre d'indicateurs et fournit un cadre d'ensemble susceptible de suggérer des indications pour des approfondissements ultérieurs. Il s'agit d'un résultat que l'analyse descriptive traditionnelle à croisements multiples aurait difficilement permis d'obtenir, en raison du nombre réduit de cas observés et du nombre élevé de variables à considérer (20 variables totalisant 154 modalités).

	Valeur Propre	Pourcentage	Pourcentage Cumulé		
1	0,22356906	5,73	5,73		
2	0,18884653	4,84	10.57		
3	0,14305730	3,67	14,24		
4	0,12123033	3,11	17.35		
5	0,11573530	2,97	20.32		
6	0,11129169	2.85	23,17		

Tableau 1
PREMIÈRES VALEURS-PROPRES

Cette analyse est complétée par les quelques indicateurs indirects de certaines caractéristiques du comportement procréateur que l'on peut comparer aux indicateurs relatifs à l'ensemble des naissances survenues en Italie en 1980 (12).

Comme premier résultat de l'analyse des correspondances multiples, un examen des contributions absolues et relatives des variables et de leurs modalités à l'inertie des axes nous permet d'exclure de notre champ d'observation toute une série de caractères concernant le déroulement de la grossesse et de l'accouchement, l'état de santé du nouveau-né et l'accès aux structures sanitaires publiques. Ces variables, qui avaient été prises en compte pour vérifier si l'existence — parmi certaines groupes d'immigrés — des

⁽¹¹⁾ Pour une illustration complète de la méthode, voir J.P. e F. BENZECRI, «Pratique de l'analyse des données», Dunod, Paris 1986, ou encore L. LEBART, A. MORINEAU, N. TABARD, «Techniques de la description statistique», Dunod Paris 1977. La présente application a été effectuée avec la collaboration du Dr. Mario Porri auprès du Centro di Calcolo Interfacoltà de l'Université de Rome «La Sapienza».

⁽¹²⁾ Bien que cette comparaison soit sujette à caution à cause de la non correspondance des dates de référence, elle est la seule possible, les données plus récentes n'étant pas encore disponibles pour l'ensemble du pays.

Tableau 2 CONTRIBUTIONS ABSOLUES ET RELATIVES DES VARIABLES PRINCIPALES

	CONTRIBUTIONS ABSOLUES	CONTRIBUTIONS RELATIVES			
	F1 F2 F3 F4 F5 F6	F1 F2 F3 F4 F5 F6			
	— Origine des parents				
0101 0102 0103 0104 0105 0106 0107 0108 0109 0110 0112	0,2 4,3 0,5 1,4 4,9 0,8 0,1 0,0 0,0 0,0 0,0 0,4 0,2 0,1 0,1 0,1 0,5 0,3 0,0 0,0 0,0 0,0 1,2 0,5 0,2 0,1 0,4 0,6 8,4 0,0 1,0 0,5 8,8 2,9 5,2 1,1 1,3 0,1 2,1 1,7 1,2 0,2 0,0 0,9 0,2 6,9 2,0 1,0 0,2 0,0 0,1 0,0 0,6 1,1 0,4 0,2 0,8 2,1 0,1 5,6 0,5 0,0 0,5 0,0 1,5 9,9 8,0 4,4 25,0 20,1 21,8	0,01 0,22 0,02 0,05 0,15 0,02 0,01 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,01 0,01 0,01 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,01 0,02 0,02			
	— Filiation				
0601 0602	3,1 0,7 0,3 0,0 0,0 0,0 11,4 2,8 1,1 0,0 0,0 0,0 14,5 3,5 1,3 0,1 0,0 0,0	64 0,13 0,04 0,00 0,00 0,00 65 0,13 0,04 0,00 0,00 0,00			
	— Rang de naissance				
0701 0702 0703 0704	0,1 0,4 6,1 0,2 0,3 0,0 0,0 0,0 0,1 2,5 0,5 0,1 0,0 0,1 0,4 2,0 0,4 0,3 0,0 0,2 0,2 6,7 0,2 0,3 0,0 0,5 1,1 17,3 1,4 0,9 0,0	0,02 0,04 0,42 0,01 0,02 0,00 0,00 0,01 0,02 0,06 0,01 0,01 0,00 0,00 0,01 0,01 0,00 0,01 0,01 0,00 0,01 0,01 0,00 0,01 0,01 0,00			
	— Degré d'études du père				
1001 1002 1003 1004	2,5 5,9 2,8 0,6 0,0 0,1 0,4 0,0 2,4 2,9 2,5 0,0 0,0 1,0 1,1 2,0 1,4 1,5 1,5 2,1 1,9 1,2 0,6 0,3 4,4 9,0 8,2 6,7 4,4 1,9	0,13 0,27 0,10 0,02 0,00 0,00 0,03 0,00 0,10 0,10 0,08 0,00 0,00 0,05 0,04 0,07 0,04 0,04 0,09 0,11 0,08 0,04 0,02 0,01			
	— Degré d'études de la mère				
1101 1102 1103 1104	1,6 4,6 2,1 1,9 0,8 0,0 0,6 0,7 2,0 2,8 0,4 0,2 0,0 0,5 1,0 1,7 0,0 0,8 4,6 0,8 2,1 1,1 0,0 2,5 6,8 6,6 7,2 7,6 1,2 3,4	0,08 0,19 0,07 0,05 0,02 0,00 0,04 0,04 0,08 0,10 0,01 0,01 0,00 0,02 0,04 0,06 0,00 0,02 0,29 0,05 0,09 0,04 0,00 0,08			
	— Profession du père				
1201 1202 1203 1204 1206	0,0 3,7 0,4 1,4 0,3 0,4 0,0 0,7 1,5 0,0 0,2 0,1 2,3 7,2 2,9 0,4 0,0 0,0 0,5 0,0 2,9 2,7 5,2 0,8 0,9 0,1 0,1 0,5 0,4 0,2 3,7 11,7 7,9 4,9 6,1 1,5	0,00 0,31 0,03 0,07 0,01 0,02 0,00 0,03 0,05 0,00 0,01 0,00 0,12 0,31 0,10 0,01 0,00 0,02 0,02 0,00 0,00 0,0			

AIDELF. 1988. Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques - Actes du colloque de Calabre, septembre 1986, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7010-9, 514 pages.

Tableau 2CONTRIBUTIONS ABSOLUES ET RELATIVES DES VARIABLES PRINCIPALES

		CONT	RIBUT	IONS	ABSO	LUES	CONTRIBUTIONS RELATIVES				IVES	
	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F1	F2	F3	F4	F5	F6
	— Profession de la mère											
1301 1302 1303 1304 1305 1306	0,0 0,1 0,7 0,3 0,0 3,6 4,8	0,1 3,1 4,9 0,0 1,5 0,1 9,8	0,0 0,6 0,8 3,8 0,2 0,3 5,6	1,9 0,7 0,6 2,8 0,7 1,6 8,3	0,4 0,0 0,8 2,0 0,1 0,2 3,5	0,0 1,0 0,0 0,0 0,5 0,8 2,4	0,01 0,03 0,01 0,00	0,01 0,14 0,20 0,00 0,17 0,00	0,02 0,02 0,11 0,01	0,02 0,02 0,07 0,05	0,01 0,00 0,02 0,05 0,00 0,01	0,03 0,00 0,00
	_	Age de	e la mé	ère								
1402 1403 1404 1405 1406 1407 1409	1,1 0,0 0,1 0,2 0,0 0,1 8,1 9,7	0,1 2,5 0,1 1,7 1,4 1,4 1,3 8,5	0,0 1,9 0,2 0,9 3,3 1,2 0,1 7,6	0,6 0,3 0,0 0,3 0,9 0,1 0,0 2,1	0,6 0,0 0,0 0,1 1,2 0,5 0,5 2,9	1,7 0,2 1,0 0,4 0,8 1,7 2,1 7,9	0,00 0,01 0,01 0,00 0,00	0,13 0,00 0,08 0,06	0,08 0,01 0,03 0,10 0,04	0,00 0,01 0,02 0,00	0,01 0,00 0,00 0,00 0,03 0,01 0,01	0,04 0,01
	_	Age du	ı père									
1502 1503 1504 1505 1506 1507 1508 1509	0,2 0,0 0,0 0,6 0,1 0,0 0,2 11,2 12,3	0,0 0,7 1,8 0,2 0,1 1,0 0,8 3,1 7,7	0,0 1,3 2,3 0,4 1,9 1,0 0,8 0,9 8,6	0,2 2,7 0,2 0,0 0,8 0,7 1,0 0,0 5,6	0,4 0,6 0,1 0,5 0,3 0,2 0,0 0,0 2,2	0,7 7,1 0,0 2,7 0,4 2,0 2,2 0,0 15,1	0,01 0,00 0,00 0,04 0,01 0,00 0,01 0,66	0,03 0,10 0,01 0,00 0,04 0,03	0,04 0,09 0,02 0,06 0,03 0,02	0,07 0,01 0,00 0,02 0,02 0,02	0,01 0,02 0,00 0,02 0,01 0,00 0,00 0,00	0,18 0,00 0,09 0,01 0,05 0,05
	<u> </u>	Age de	la mè	re au r	mariag	e						
1601 1602 1603 1604 1605 1606 1607	0,0 0,1 1,2 1,7 1,3 0,1 10,9 15,3	1,5 2,1 2,0 0,4 2,9 0,1 2,9 12,0	1,8 0,0 0,0 0,1 0,3 0,8 0,7 3,7	0,6 0,2 0,2 0,3 1,3 1,5 0,0 4,2	1,3 0,0 0,0 1,3 0,0 1,2 0,0 3,8	0,2 1,1 0,1 1,5 0,2 0,0 0,0 3,1	0,00 0,08 0,09 0,06 0,00	0,09 0,12 0,02 0,12 0,00	0,00 0,00 0,00 0,01 0,02	0,00 0,01 0,01 0,03 0,04	0,03 0,00 0,00 0,04 0,00 0,03 0,00	0,03 0,00 0,04 0,00 0,00
	— Intervalle intergénésique											
	0,0 0,1 0,1 0,0 0,1 0,0 0,3	0,2 1,0 0,1 0,1 0,0 0,4 1,9	0,5 2,0 2,1 2,3 1,2 0,5 8,7	0,5 0,0 0,0 0,4 0,5 0,4 1,8	0,3 0,0 0,0 0,6 0,1 0,0 1,1	0,0 0,4 0,0 0,0 0,0 2,0 2,5	0,01 0,00 0,00 0,00	0,04 0,00	0,07 0,07 0,07 0,04	0,00 0,00 0,01 0,01	0,01 0,00 0,00 0,02 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00

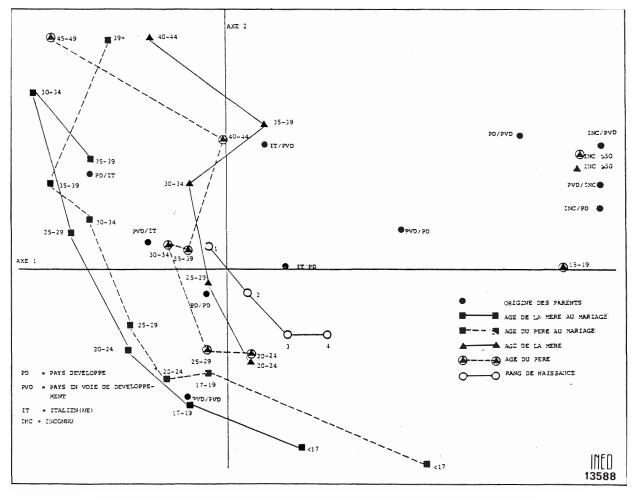
AIDELF. 1988. Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques - Actes du colloque de Calabre, septembre 1986, Association internationale des démographes de langue française, ISBN: 2-7332-7010-9, 514 pages.

conditions de vie très pénibles pouvait avoir des effets défavorables sur la procréation et si le manque d'intégration dans la société rendait ces personnes incapables de profiter des services du système sanitaire national, se sont révélées être très peu discriminantes et n'ont donc pas de valeur explicative en ce qui concerne les différences existant entre les divers groupes d'immigrés.

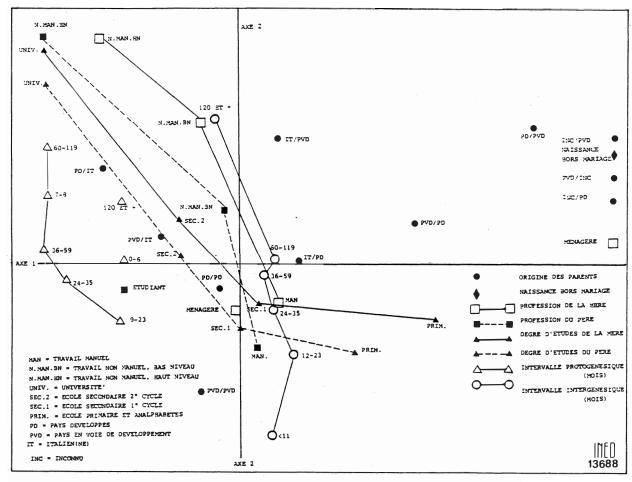
Les variables qui donnent les contributions les plus importantes à l'inertie des axes sont la filiation et l'âge, la profession, le niveau d'études et l'origine des parents. L'âge au mariage et la durée des intervalles protogénésiques et intergénésiques sont aussi des caractères assez discriminants (voir tableau 2). Une lecture claire et synthétique des principaux résultats de l'analyse des correspondances multiples peut se faire au moyen de représentations graphiques des plans factoriels où seules les variables qui sont essentielles à l'interprétation des axes sont reproduites, en tenant compte du fait que la proximité de deux modalités sur le plan indique l'existence d'une liaison statistique entre elles. L'axe 1 (graphique 1) oppose aux naissances légitimes (à gauche) celles qui ont eu lieu en dehors du mariage (à droite), la filiation étant la variable qui donne la contribution la plus importante de son inertie. L'axe 2 (graphique 1 et 2), tout au long duquel les modalités du degré d'instruction et du type de profession sont échelonnées, se prête à une interprétation en termes socio-économiques (en haut, conditions sociales élevées; en bas, conditions modestes). L'âge au mariage et l'âge à la naissance de l'enfant donnent également une contribution considérable à la définition de cet axe, les modalités de ces variables se disposant selon un ordre croissant en même temps que le niveau socioéconomique. La même tendance est présentée par les durées des intervalles protogénésiques et intergénésiques, bien que leur contribution à la définition de l'axe soit moins importante. L'origine des parents joue un rôle non négligeable, grâce surtout à la modalité qui désigne le cas où les deux partenaires sont originaires d'un pays en voie de développement (PVD/PVD). L'axe 3 est défini principalement par la variable «rang de naissance» (en bas, les naissances de rang 1; en haut, les naissances de rang 2, 3, 4 ou plus).

Dans ce cadre, la disposition des modalités de la variable «origine des parents» est particulièrement intéressante et riche en renseignements. Sur le plan principal 1-2, l'origine PVD/PVD se situe en bas du graphique dans le quart du sud-ouest en correspondance d'un bas niveau social (instruction primaire ou absence d'instruction, travail manuel), bas âge au mariage et à la naissance de l'enfant, courtes durées des intervalles intergénésiques et protogénésiques, proportions modérées de naissances hors mariages. Les combinaisons dans lesquelles l'un des parents est d'origine inconnue sont tout à fait isolées à droite du graphique, en correspondance des naissances «illégitimes». Les autres combinaisons sont situées d'autant plus près du centre qu'elles sont fréquentes (PD/PD; IT/PD; PVD/IT). Des taux plus élevés d'illégitimité et des âges moins jeunes au mariage et à la naissance de l'enfant semblent être associés aux modalités où l'assortiment peu commun des nationalités suggère une dimension très «cosmopolite» des couples (PVD/PD; PD/PVD; IT/PVD). Placée très près du centre, la modalité PVD/PD, se situe toutefois dans le quart sud-ouest, de même que la modalité PVD/PVD, avec laquelle elle a en commun une forte proportion de couples à nationalité homogène.

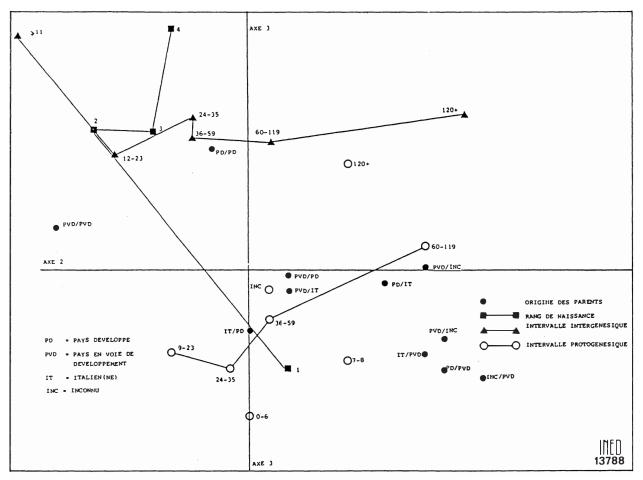
Le plan factoriel 2-3 éclaire les relations entre rang de naissance et origine des parents et fournit des éléments essentiels à l'interprétation du tableau esquissé. Dans le quart nord-ouest, les couples à nationalité homogène (PVD/PVD et PD/PD) se situent en correspondance des rangs de naissance 2 et plus. Dans le quart opposé (sud-est), on trouve les naissances de rang 1, les conceptions prénuptiales, les naissances illégitimes,



Graphique 1. — Origine des parents, âge du père et de la mère à la naissance et au mariage, rang de la naissance



Graphique 2. — Origine des parents, degré d'études, profession du père et de la mère, intervalles protogénésiques et intergénésiques



289

Graphique 3. — Origine des parents et rang de naissance, intervalles protogénésiques et intergénésiques

Tableau 3
ASPECTS DU COMPORTEMENT PROCRÉATEUR DES ÉTRANGERS
EN SICILE ET ÉMILIE-ROMAGNE SELON L'ORIGINE (1)

	Sicile et	Italie 1980			
Indicateurs	Parents PVD	Mère ou père PVD	Parents PD	Ensemble des naissances	
FILIATION — % naissances hors mariage — % reconnus par un seul des parents (parmi les enfants naturels)	2,6 —	26,3 27,3	23,5 17,9	4,3 35,7	
CONCEPTIONS PRÉNUPTIALES Intervalle protogénésique, % durées : — 0-6 mois — 7-8 mois	10,4 1,3	29,9 13,0	32,9 7,2	16,4 4,4	
AVORTEMENT (2) — % mères ayant eu au moins 1 avortement — Nb d'avortements pour 100 naissances (3) — Nb standardisé d'avortements pour 100 naissances (4)	7,6 12,3 13,3	9,0 26,5 28,3	8,0 17,9 19,1	4,7	
MORTINATALITÉ — Précédente (5) — Actuelle (6)	1,2	7,4	0,6	0,9 8,4	
RANG DE NAISSANCE (en % du total) — Rang 1 — Rang 2 — Rang 3 et plus	50,0 28,8 21,2	65,1 22,9 12,0	58,6 28,9 12,5	46,7 34,3 19,0	
ÂGE MOYEN DE LA MÈRE, SUIVANT LE RANG DE LA NAISSANCE — Rang 1 — Rang 2 et plus — Ensemble	27,4 29,5 28,4	28,6 30,8 29,3	27,7 30,8 29,8	4,4 28,9 26,8	
ÂGE MOYEN DU PÈRE, SUIVANT LE RANG DE LA NAISSANCE — Rang 1 — Rang 2 et plus — Ensemble	31,6 35,1 33,4	33,2 34,3 33,6	31,9 33,8 32,7	30,8 (7)	
ÂGE MOYEN DE LA MÈRE AU MARIAGE ÂGE MOYEN DU PÈRE AU MARIAGE INTERVALLE PROTOGÉNÉSIQUE — Durée moyenne (mois)	23,9 29,4 24,9	26,5 30,6 21,0	25,5 28,9 20,6	24,5 28,2 (7)	
% durées de 2 ans et plus INTERVALLE INTERGÉNÉSIQUE Durée moyenne (mois) % durées 3 ans et plus	32,4 36,5 37,8	43,2 48,9 40,4	48,8 49,3 35,0	43,2 64,2	
CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCOU- CHEMENT ET DU NOUVEAU-NÉ — Durée de la grossesse < 37 semaines — Durée moyenne de la grossesse	1,8 39,6	4,8 39,8	3,6 39,7	13,1 39,4 (9)	

AIDELF. 1988. Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques - Actes du colloque de Calabre, septembre 1986, Association internationale des démographes de langue française, ISBN: 2-7332-7010-9, 514 pages.

Tableau 3 (suite)

	Sicile et	Italie 1980 Ensemble		
Indicateurs	Parents PVD	Mère ou père PVD	Parents PD	des naissances
Accouchements non spontanés (%) Présentations du siège et autres non normales Poids à la naissance < 2 500 gr Poids moyen à la naissance	24,9 6,0 7,1 3 318	31,1 6,6 5,4 3 248	26,2 5,4 4,8 3 358	25,2 4,4 5,1 3 346
CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS Niveau d'études de la mère — Ecoles secondaires (2° cycle) et Université — Ecoles secondaires (1° cycle) — Ecole primaire (8)	20,7 28,7 50,6	35,5 38,7 25,8	57,9 27,0 15,1	23,3 36,8 39,9
Niveau d'études du père — Ecoles secondaires (2° cycle) et Université — Ecoles secondaires (1° cycle) — Ecole primaire (8)	33,3 25,5 41,2	54,1 27,7 18,2	53,9 26,3 19,8	25,0 (7) 37,0 (7) 38,0 (7)
Profession de la mère — Non actives dont : femmes au foyer — Travail manuel — Travail non manuel : bas niveau — Travail non manuel : haut niveau	85,4 81,1 12,2 2,4 —	66,7 62,3 8,6 20,4 4,3	71,0 61,4 5,1 17,2 6,6	
Profession du père — Travail manuel — Travail non manuel : bas niveau — Travail non manuel : haut niveau — Non actifs dont : étudiants	75,7 5,9 4,7 13,6 13,0	50,3 23,9 14,5 11,3 8,8	50,3 23,7 16,7 9,2 5,4	,
Situation dans la profession du père — Employeurs et professions libérales — Cadre supérieurs et cadres subalternes — Travailleurs indépendants — Salariés	2,7 6,2 11,0 78,8	7,1 18,4 22,7 51,8	12,5 20,7 22,5 44,3	3,1 (7) 25,0 (7) 18,9 (7) 53,0 (7)
Secteur d'activité économique du père — Agriculture — Industrie — Services	15,6 35,4 49,0	3,6 30,7 65,7	5,5 24,7 69,8	6,7 (7) 38,8 (7) 54,5 (7)

⁽¹⁾ Parents PVD: les deux parents sont originaires d'un PVD. Mère ou Père PVD: un seul des parents est originaire d'un PVD, l'autre ayant la nationalité d'un PD, y compris l'Italie, ou étant inconnu. Parents PD: les deux parents sont originaires d'un PD.

⁽²⁾ Seuls les avortements et les naissances antérieures à la naissance actuelle ont été pris en considération.

⁽³⁾ Nombre total d'avortements précédents rapporté au nombre total de naissances précédentes.

⁽⁴⁾ Standardisation indirecte par âge. Les coefficients-type retenus se réfèrent à l'ensemble des âges et des deux régions.

⁽⁵⁾ Mères qui ont eu au moins un mort-né (en pourcentage du total des mères).

⁽⁶⁾ Mort-nés en 1984 rapportés aux naissances de la même année (%).

⁽⁷⁾ Pères mariés seulement.

⁽⁸⁾ Y compris les analphabètes.

⁽⁹⁾ Donnée provenant d'une enquête effectuée en 1973 dans certains établissements hospitaliers de Rome.

les enfants reconnus par un seul des parents. Dans ce même quart, mais plus près du centre, on voit les couples de nationalité hétérogène, dont le comportement révèle donc, d'une part, des traits d'instabilité et d'«irrégularité» par rapport aux normes traditionnelles et, d'autre part, un certain retard dans le calendrier de la vie conjugale et de la procréation (v. plan factoriel 1-2).

Ces remarques sont confirmées par les indications qui se dégagent de la comparaison des naissances issues des couples d'étrangers ou mixtes avec l'ensemble des naissances italiennes, fondée sur les indicateurs du tableau 3 (13). La proportion considérable de naissances hors mariage et de conceptions prénuptiales, l'âge moyen élevé au mariage et à la naissance des enfants (de rang 1 surtout), la très faible proportion de naissances de rang 2 et plus qu'on remarque dans tous les groupes d'immigrés, sont autant d'éléments qui font penser à une situation d'incertitude et donc à une intégration qui, sous certains aspects, est encore à réaliser. Au demeurant, ces caractéristiques pourraient bien être typiques de la phase initiale du processus d'immigration que l'Italie connaît en ce moment qui comporte une courte durée moyenne de séjour des étrangers dans notre Pays. Dans le cycle de vie, la migration modifie le calendrier du mariage et de la procréation, en y introduisant des éléments de retard dus à des raisons tant économiques que sociales (nécessité d'une période d'adaptation et de constitution d'un nouveau réseau de relations humaines pour qui n'est pas encore marié(e), ou de se faire rejoindre par la famille). Mais, à la longue, les situations se régularisent et les comportements qui s'écartent des règles en vigueur dans la société d'origine pour des raisons contingentes ont tendance à disparaître, pour réapparaître, s'il y a lieu, plus tard dans le processus d'intégration. Ainsi. par exemple, la faible proportion de naissances d'ordre élevé parmi les immigrés provenant de pays à haute fécondité pourrait bien être un phénomène temporaire, destiné à subir des fluctuations. La comparaison avec des situations analogues dans d'autres pays, pour les communautés d'immigrés déjà étudiées, se révèle donc très opportune et pourra par la suite éclairer ce point.

Pour conclure, nous avons l'impression très nette que les variables relatives au déroulement de la grossesse et de l'accouchement et à l'état de santé du nouveau-né ne sont pas une source de différentiation. Bien que les confirmations ultérieures s'imposent, vu le nombre réduit des cas observés, il ne semble pas qu'une situation de malaise capable d'influencer négativement les variables biologiques relatives à la grossesse et à l'accouchement se soit installée.

Une dernière remarque mérite d'être faite sur le niveau d'étude et la profession des parents étrangers, pour essayer de découvrir s'il s'agit d'un groupe de personnes sélectionné par rapport à la totalité des étrangers en Italie et dans quelle mesure.

Le profil socio-professionnel des étrangers qui ont un fils en Italie est étroitement lié à leur nationalité. Ainsi, les pères tunisiens en Sicile sont le plus souvent des pêcheurs; les Américains (USA), des militaires; les Chinois, en Emilie-Romagne, sont des cuisiniers ou des maroquiniers; les Turcs et les Egyptiens, des ouvriers; les Marocains exercent partout le commerce ambulant; les Yougoslaves sont caractérisés par des fortes proportions de gitans et les Iraniens par des proportions élevés d'étudiants; et ainsi de suite. Cette particularité reflète bien ce qui a été remarqué au cours de plusieurs enquêtes auprès de communautés étrangères en Italie et au moment du recensement de 1981.

⁽¹³⁾ Quelques données relatives à la ville de Rome (présentées par G. MANESE, «Nascite e matrimoni di cittadini stranieri in Italia» dans «La presenza straniera in Italia : nuovi contributi conoscitivi», cit.) font ressortir les mêmes tendances.

Le niveau d'instruction se revèle être plus élevé qu'attendu surtout dans le groupe PVD/PVD. Cela laisse penser qu'une sélection s'est probablement opérée, les immigrés PVD/PVD qui ont un fils en Italie connaissant, peut-être, des situations en quelque sorte privilégiées par rapport à celles des autres immigrés du même groupe. Par ailleurs, cette sélection pourrait s'avérer moindre qu'on ne pourrait le supposer, dans la mesure où un niveau d'instruction élevé est une caractéristique des immigrés PVD en Italie confirmée par les autres sources d'information (v., dans ce même volume, A.M. Birindelli, «Les étrangers en Italie : analogies et différences avec les italiens à l'étrangers»).

Soulignons, en guise de conclusion, que le statut socio-professionnel des parents étrangers du groupe PVD/PVD n'est lié que de façon assez lâche au degré d'instruction : c'est signe que l'intégration est sans doute loin d'être accomplie.